

Rapport annuel 2011

OSEO Régions

oseo Régions

Sommaire

Message du Président	4
1. Actionnariat	6
2. Organes d'Administration et de Direction	7
3. Chiffres clés	9
4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	10
4.1 Activité	10
4.2 Les faits marquants de l'année 2011	12
4.3 Perspectives 2012	13
4.4 Contrôle et gestion des risques	13
4.5 Portefeuille d'OSEO Régions	19
4.6 Commentaires sur les comptes	20
4.7 Informations légales	21
5. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	24
6. Résultats des cinq derniers exercices	26
7. Comptes sociaux et annexes	27
8. Rapports des Commissaires aux Comptes	41
8.1 Rapport sur les comptes annuels	41
8.2 Rapport sur les conventions réglementées	44

Message du Président



La fusion des différentes entités composant le groupe OSEO en une seule société, effective le 31 décembre 2010, a incontestablement simplifié et rendu plus efficace notre action en faveur des PME et ETI, les entreprises de taille intermédiaire.

Dans un contexte de dégradation de la compétitivité de nos entreprises, le modèle intégré et partenarial d'OSEO, combinant financement et partage systématique de risque au profit de l'économie réelle, reste sans équivalent en Europe. Et cela, qu'il s'agisse de financements de l'innovation, de garanties des concours bancaires, de cofinancements des investissements ou encore de mobilisations des créances des entreprises sur les grands comptes publics et privés.

OSEO est historiquement un partenaire fidèle des Régions. Les collaborations que nous entretenons avec elles pour accompagner les projets des entrepreneurs sont intenses et étroites. Notre ambition est de toujours les renforcer, par exemple en dédiant les fonds régionaux non pas seulement à la garantie, mais aussi à l'innovation sous des formes renouvelées. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2012, les nouvelles dotations régionales à l'innovation seront uniquement gérées en mode « fonds de garantie ». L'avantage de ce dispositif pour les Régions réside dans l'application d'un effet de levier de 1,4 sur leurs dotations. Autrement dit, pour une dotation de 100, la capacité d'intervention au bénéfice final des entreprises ressort à 140.

Notre réseau, solidement implanté en région, très proche des entrepreneurs et disposant d'un pouvoir de décision important, s'efforce d'apporter des solutions rapides aux besoins des chefs d'entreprises. L'innovation en termes de produit a également permis de trouver des réponses adaptées et durables pour continuer à financer les phases les plus risquées, mais aussi les plus essentielles du développement des PME et ETI avec, selon les cas, l'appui des Régions. Ces résultats témoignent de la confiance que nous font nos tutelles et actionnaires, nos partenaires tels que les Régions et, bien sûr, nos clients.

Grâce au remarquable engagement des équipes d'OSEO, 84 000 entreprises ont été financées en 2011. Ce résultat est le fruit de plus de 50 000 rencontres sur le terrain, en face à face, avec des dirigeants de PME et ETI. Elles ont ainsi obtenu au total plus de 31 milliards d'euros de financements publics et privés (+ 5 % par rapport à 2010).

Des moyens d'intervention renforcés en faveur de l'innovation

1,9 milliard d'euros de financements publics et privés, au bénéfice de 3100 projets innovants, ont pu être mobilisés en 2011 grâce à l'effet de levier de l'intervention d'OSEO.

Les projets collaboratifs prennent une importance croissante dans nos interventions. A titre d'exemple, 394 entreprises ont vu leurs projets collaboratifs financés dans les pôles de compétitivité.

Des interventions en garantie des financements bien maîtrisées.

9,3 milliards d'euros de prêts garantis en faveur de l'investissement ont été accordés en 2011. Plus de 73 000 entreprises ont ainsi été soutenues dans les phases les plus risquées de leur existence que sont la création, la transmission, l'international ou encore le renforcement des fonds propres qui constituent également les priorités des Régions.

Forte croissance du financement de l'investissement productif.

En 2011, OSEO a accordé 4,1 milliards d'euros de concours nouveaux en faveur de l'investissement productif des PME et ETI. Ce montant est en hausse de près de 30 % par rapport à 2010. Un milliard d'euros ont été accordés dans le cadre des financements « mezzanine », notamment sous forme de Contrats de Développement Participatifs (CDP). Lancé fin 2009, le CDP a connu un véritable engouement. Sans garantie ni caution, il permet aux entreprises de muscler leur fonds propres sans ouvrir leur capital.

Le rôle d'OSEO conforté dans le financement de l'industrie.

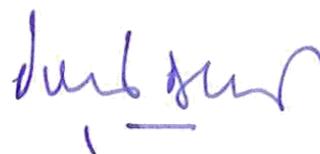
Nous continuerons donc en 2012 à renforcer le haut de bilan des PME et ETI avec le CDP dont l'enveloppe a été augmentée de 1 milliard d'euros supplémentaire. Le nouveau dispositif FSI Régions, dont les équipes sont implantées dans le réseau OSEO, va également contribuer à cet objectif.

Notre mission d'amélioration de la compétitivité des PME et ETI sera par ailleurs amplifiée par la création d'OSEO Industrie, la banque de l'industrie, au premier trimestre 2012. Rendue opérationnelle en un temps record, cette filiale à 100 % d'OSEO sera dotée d'1 milliard d'euros de fonds propres. Sa mission est de proposer aux entreprises concernées :

- des financements sous forme de quasi-fonds propres destinés à renforcer le haut de bilan,
- des financements à moyen ou long terme et du crédit-bail,
- des avances de trésorerie.

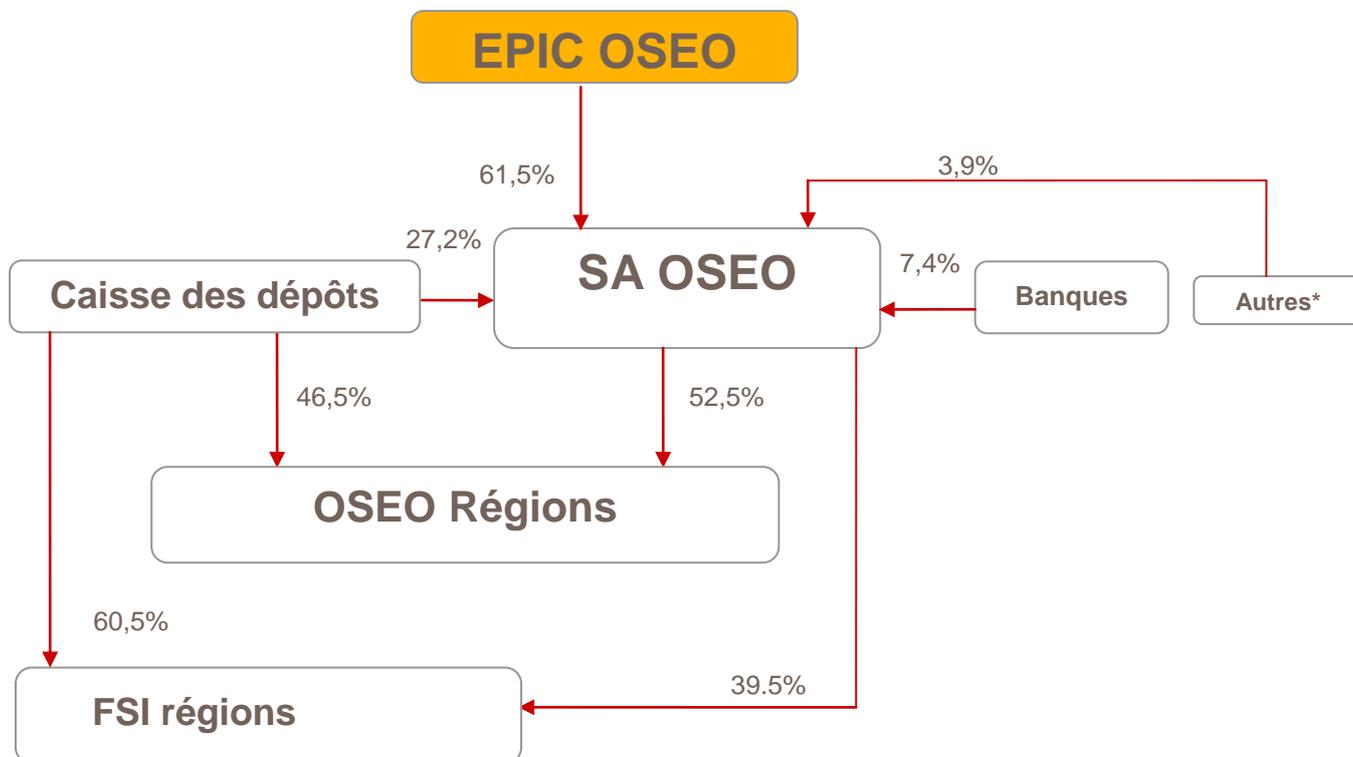
Grâce à l'effet de levier de ces nouvelles ressources, OSEO aura la capacité de prêter quelque 10 milliards d'euros aux entreprises industrielles. Avec ses partenaires bancaires, financiers et régionaux, ce sont plus de 20 milliards d'euros qui pourront ainsi être mobilisés en faveur de ce secteur qui représente près de 40 % du total de nos interventions.

Notre ambition pour 2012 est à la hauteur des espoirs que placent en nous les Régions et l'Etat et, bien sûr, les entreprises, nos clientes : apporter rapidement et simplement des solutions de financement adaptées à leurs projets de développement..



François DROUIN
Président-Directeur général

1. Actionnariat



*** Parts du capital détenues par les autres actionnaires :**

- Compagnies d'assurances : 1,5 %
- Agence Française de Développement : 1,7 %
- Autocontrôle : 0,1 %
- Organismes de fonds propres : 0,5 %
- Région Bretagne : 0,1 %

2. Organes d'Administration et de Direction

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

Directeur Général Délégué de CDC Entreprises

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO

Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué de la SA OSEO

Jean-Marc DURAND

Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO

Véronique VEDRINE

Directrice du Réseau Sud d'OSEO

Association des Régions de France, représentée par **Marie-Madeleine MIALOT**

Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire

Caisse des Dépôts, représentée par **Éric LECOMTE**

Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial

Région Alsace, représentée par **François LOOS**

Conseiller Régional d'Alsace

Région Ile-de-France, représentée par **Jean-Paul PLANCHOU**

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies

Région Midi-Pyrénées, représentée par **Bernard RAYNAUD**

Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de l'emploi, de l'innovation et du développement économique

Région Pays de la Loire, représentée par **Christophe CLERGEAU**

1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

SA OSEO, représenté par **Jean-Pierre ORCIL**

Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO

Censeurs

Région Lorraine, représentée par **Paola ZANETTI**

Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine

Région Rhône-Alpes, représenté par **Jean-Louis GAGNAIRE**

Vice-Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Délégué d'OSEO

3. Chiffres-clés

	(en millions €)	
Activité	2010	2011
Montant des concours garantis	824	534
Création	168	124
Transmission	344	251
Développement	143	109
Renforcement des capitaux permanents	170	50
Répartitions par type d'interventions garanties	824	534
Credits bancaires	822	533
Fonds propres	2	1
Court terme	0	1
Nombre d'entreprises accompagnées	2 901	1 607
Création	732	487
Transmission	865	631
Développement	421	314
Renforcement des capitaux permanents	883	175
Nombre de concours garantis	3 374	1 872
Montant net des risques couverts	254	162
Encours total de risque au 31 décembre	567	545
Les données n'intègrent pas le fonds 64		

	(en milliers €)	
Comptes sociaux (en K€)	2010	2011
Actifs gérés en placements financiers	306 292	340 834
Total bilan	323 049	353 841
Fonds de garantie	270 231	278 046
Produits net bancaire	3 520	4 051
Résultat brut d'exploitation	2 605	1 901
Bénéfice net	1 731	1 277
Capitaux propres	11 688	12 965

4. Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée Générale

4.1 Activité 2011

L'année 2011 a été marquée par une baisse de l'activité des Fonds Régionaux de garantie par rapport à l'année 2010 d'environ 35 %.

Cette baisse d'activité est due à une situation de sortie de crise et à l'arrêt du Plan de Relance auquel de nombreuses Collectivités ont participé aux côtés d'OSEO. Une légère baisse de la demande de crédit des entreprises qui repousseraient certains de leur projet d'investissement à une date ultérieure peut également expliquer ce repli d'activité.

Sur 2009 et 2010, l'activité a été très importante puisque les productions annuelles ont doublé par rapport à 2008. Pendant ces deux années de crise, la part de l'activité sur la finalité renforcement de structure financière est passée de 6 % en 2008 à 33 % en 2009 et 21 % en 2010.

En 2011, nous sommes donc revenus à un niveau d'activité comparable à celui de 2008 avec un montant de crédits octroyés aux entreprises de 534 millions d'euros. La part des projets de renforcement de la structure financière ne représente plus que 9 % de la production globale annuelle et les projets de transmission/reprise restent les projets majoritairement (47 %) soutenus dans le cadre des Fonds Régionaux de Garantie.

Situation des fonds de garantie

(en millions €)	2010	%	2011	%
Création	168	20%	124	23%
Transmission	344	42%	251	47%
Développement	143	17%	109	20%
Renforcement des capitaux permanents	170	21%	50	9%
Total	824	100%	534	100%

Au 31 décembre 2011 depuis sa création, OSEO Régions s'est vu confier par convention 319 millions € de dotations régionales et Feder (dont 35 millions d'euros au titre du Fonds d'assurance des Fonds Régionaux) qui ont permis de garantir plus de 3,9 milliards d'euros de crédits à des PME et TPE.

Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2010 Fonds régionaux	2010 Fonds nationaux	2011 Fonds régionaux	2011 Fonds nationaux
Industrie	29,55%	31,80%	33,97%	30,02%
BTP	7,05%	6,44%	7,26%	6,64%
Commerce	17,15%	22,34%	15,32%	19,75%
Services	38,92%	30,56%	35,74%	31,99%
Tourisme	7,33%	8,85%	7,70%	11,59%

La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux reste globalement homogène.

Entre 2010 et 2011, la répartition est quasiment identique avec une augmentation d'environ 15 % de la part du secteur de l'industrie, au détriment du commerce et des services. Cette progression correspond à la volonté affichée des Régions d'un recentrage de l'activité de leur Fonds Régional de Garantie sur le secteur de l'industrie.

Activité des fonds régionaux en 2011

Fonds de Garantie	2010				2011			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti
Région Alsace	56	65	12 813 400	4 530 590	34	37	8 498 000	3 000 550
Région Aquitaine	60	80	11 950 020	4 007 857	50	62	14 000 332	4 688 516
Région Auvergne	88	97	14 338 522	5 057 308	57	61	12 237 364	3 890 327
Région Basse-Normandie	19	23	4 887 000	1 612 300	38	42	9 907 420	3 275 070
Région Bourgogne	78	143	10 046 990	4 171 933	42	71	5 800 800	2 334 038
Région Bretagne	90	111	26 887 699	9 043 680	67	86	26 647 750	7 784 473
Région Centre	34	51	18 319 500	5 589 640	28	40	16 333 400	5 529 190
Région Champagne-Ardenne	36	62	10 103 000	3 243 150	77	141	18 665 300	5 998 095
Région Corse	65	90	28 046 500	7 801 063	69	131	38 777 377	10 356 359
Région Franche-Comté	77	87	22 123 552	7 123 143	49	62	14 225 443	4 202 565
Région Haute-Normandie	79	85	15 651 500	5 481 375	34	35	7 134 000	2 425 900
Région Ile de France	809	999	314 298 685	89 653 106	470	569	195 076 696	55 193 696
Région Languedoc-Roussillon	51	57	11 603 250	3 443 475	36	48	9 221 429	2 732 149
Région Limousin	60	112	9 737 000	3 821 925	44	66	8 413 742	2 993 598
Région Lorraine	128	222	37 434 737	13 094 037	37	61	12 788 638	4 648 395
Région Midi-Pyrénées	48	91	47 207 961	8 443 593	39	63	27 227 187	6 446 649
Région Nord-Pas-de-Calais	438	495	59 033 433	19 362 328	81	86	19 840 459	6 519 661
Région PACA	39	39	11 928 800	3 707 354	17	18	5 490 000	1 647 000
Région Pays de la Loire	126	134	44 565 500	15 234 525	90	102	26 718 950	8 679 288
Région Picardie	32	43	12 002 000	4 208 200	30	41	14 320 000	4 954 400
Région Poitou-Charentes	41	55	9 933 317	2 944 563	31	38	10 172 924	2 786 602
Région Rhône-Alpes	430	489	91 118 486	32 096 542	180	193	32 766 604	11 626 311
Total	2884	3630	824 030 853	253 671 687	1600	2053	534 263 815	181 712 831

Si globalement l'ensemble des Fonds Régionaux a subi une baisse d'activité due à l'arrêt des fonds du plan de relance, certains Fonds n'ont pas suivi cette tendance et ont enregistré une progression de leur activité. Les hausses les plus significatives proviennent des Fonds de Garantie Basse-Normandie (+103 %) et Champagne-Ardenne (+85 %).

Trois autres Fonds de garantie ont vu leur activité croître en 2011 : Aquitaine (+17 %), Picardie (+19 %) et Corse (+38 %).

Enfin, un nouveau Fonds de Garantie FEDER a été créé fin 2011 puisque la Région Bretagne a souhaité se doter de ce dispositif complémentaire, aux côtés de son Fonds Régional, pour en renforcer ses interventions.

4.2 Les faits marquants de l'année 2011

Il est précisé que, conformément aux articles L233-16 et L233-26 du Code de commerce, le rapport de gestion du groupe OSEO est inclus dans celui de la holding OSEO.

- **Changement d'« OSEO garantie régions » en « OSEO Régions » : effets sur la gouvernance**

L'Assemblée Générale d'OSEO garantie régions en date du 30 mai 2011 a décidé le changement de la dénomination sociale de la société en OSEO Régions, répondant ainsi à des objectifs de simplicité, d'efficacité et de visibilité des interventions du groupe OSEO. Cette modification est également en ligne avec le changement de nom d'OSEO SA, sa maison mère. Elle permettra à OSEO Régions de développer une activité d'aide à l'innovation en partenariat avec les Régions, notamment dans le cadre de la mise en place de fonds de garantie d'innovation.

En outre OSEO Régions a renforcé son partenariat avec ces collectivités en accueillant au sein de son Conseil d'Administration de nouvelles Régions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société réuni le même jour a renouvelé les mandats de François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration et d'Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général.

- **Mise en place d'un dispositif de Fonds Régionaux de Garantie Innovation**

Sur le dernier trimestre 2011, OSEO Régions a présenté aux Collectivités Territoriales, en collaboration avec la Datar, un nouveau dispositif de Fonds Régional Innovation.

La nouveauté de ce dispositif tient essentiellement dans le fait que les dotations apportées par les Collectivités aux Fonds Régionaux Innovation ne seront plus utilisées pour décaisser les aides à l'innovation mais pour couvrir les risques issus des aides qui seront désormais financées par OSEO.

Ce dispositif permettra de distribuer des volumes d'aides régionales à l'innovation plus importants grâce à son effet de levier.

4.3 Les perspectives 2012

L'activité prévisionnelle des Fonds Régionaux en garantie est maintenue à 250 millions € pour 2012. Selon l'usage, un point devra être fait avec chaque région, de sorte à établir un bilan des actions engagées et à identifier les priorités futures.

Pour les Fonds Régionaux Innovation, l'objectif est de basculer les partenariats actuels avec les Régions en mode « ingénierie financière », y compris pour la gestion du FEDER.

Sept Collectivités ont fait part de leur intérêt marqué pour doter un Fonds Régional Innovation « ingénierie financière ». Deux de ces sept Collectivités ont déjà signé une convention pour la mise en place, dès 2012, du dispositif.

Par ailleurs, les dotations FEDER encore disponibles dans le cadre du Programme Opérationnel en cours pourront être apportées à OSEO Régions pour alimenter les Fonds Régionaux d'ingénierie financière – en garantie et en innovation - et éviter les éventuels dégagements d'office.

4.4 Contrôle et gestion des risques

OSEO Régions (OR) bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, OSEO SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO

Agréés comme établissement de crédit, OSEO SA et sa filiale OR sont soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, OSEO Régions dispose, de la part du régulateur, d'une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle.

👉 L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs. Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO SA et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Le contrôle permanent

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement, de comptabilisation - paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour assurer le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), qui assurera en direct la prestation.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du Directeur du Contrôle Permanent Risques, rattaché au Président Directeur Général d'OSEO SA.

Ce responsable assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent et la révision annuelle de la cartographie des risques par les Directions (dénommée le Système de Pilotage des Risques – SPR). A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en œuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

Une filière « Risques » a été constituée en 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR.

Le Comité des Risques, présidé par le Président Directeur Général, tient des réunions trimestrielles et regroupe les principaux métiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance sur les principaux risques inhérents aux activités d'OSEO SA ou de ses filiales.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le responsable de la DCPR, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Directeur fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique, mis en place en 2010, gère les préconisations, assure leur suivi auprès des directions concernées et produit des reportings.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2011, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO SA, dont certaines des fonctions prestataires d'OR, (en particulier pour le métier de la garantie) ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées, par des contrôles sur pièces, et ont porté globalement sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, et comprend les filiales, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général, le Comité Exécutif et le Comité d'Audit.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées par un outil dédié, qui assure le suivi de leur mise en œuvre et produit des reportings. Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

Au titre de l'année 2011 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau prestataires d'OSEO Régions, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur grande fiabilité.

Les perspectives 2012

Le plan de contrôle permanent établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des trois métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans les directions du siège prestataires d'OSEO Régions. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Par ailleurs, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

De plus, des projets seront lancés pour renforcer les dispositifs de contrôle permanent sur les données, les activités du réseau, les risques opérationnels et de non-conformité.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2012, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des Directions de Réseau ainsi qu'une filiale. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront également lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, OSEO Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, OSEO SA.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par OSEO SA, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.

Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.

Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel et qui ont concerné indirectement OR (gestion des opérations, processus de comptabilisation, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau ...).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02 modifié, une limite de 50K€ a été fixée par l'organe exécutif pour OSEO régions, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit.

La mise en place d'une filière « risques » en 2011 coordonnée par la DCPR, répond à une obligation réglementaire mais permet surtout au nouveau Comité des Risques de surveiller l'évolution et la maîtrise des risques d'OSEO SA et de ses filiales.

Le contrôle périodique

Au titre de l'année 2011 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont concerné indirectement les activités d'OR. Elles ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, en particulier des audits de la gestion des opérations du métier de la garantie et du Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) qui l'entoure, l'analyse de la piste d'audit de certains processus comptables ...

Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le dispositif de maîtrise des risques de ces unités.

Pour 2012, les vérifications menées dans certains métiers d'OSEO SA permettront d'analyser leurs contributions au dispositif de contrôle interne d'OSEO Régions.

En matière d'audit externe, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) avait concerné spécifiquement l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de garantie et le risque de crédit. Les recommandations formulées par le Secrétariat Général de l'ACP font l'objet d'un suivi par l'IGA et sont mises en œuvre dans les délais prévus.

4.5 Portefeuille d'OSEO Régions

Les fonds confiés à OSEO garantie régions en couverture des risques souscrits sont portés au bilan de cette société, alors que son activité de garantie est décrite au niveau de ses engagements hors bilan.

👉 Le portefeuille « Fonds propres »

Le portefeuille de titres « Fonds propres » de la société s'élève à **6 millions d'euros** au 31 décembre 2011 ; il était de 5,7 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Il est essentiellement constitué de certificats de dépôts ; leurs renouvellements en 2011 ont représenté un montant de **29 millions d'euros d'achats**.

👉 Le portefeuille « Fonds de garantie »

Le montant du portefeuille « Fonds de garantie » s'établit au 31 décembre 2011 à **275,5 millions d'euros** en valeur au bilan, soit une augmentation de **21,6 millions d'euros** par rapport à la fin de l'année précédente. Cette augmentation est due, à hauteur de 8 millions d'euros, à un accroissement des ressources disponibles au titre des fonds de garantie et, à hauteur de 13,6 millions d'euros, par le réinvestissement sous forme de titres d'une partie des liquidités qui étaient restées disponibles dans l'attente d'une détermination fine du passif à adosser.

Le portefeuille d'obligations atteint désormais **215,5 millions d'euros**, soit **78 %** du portefeuille total.

Au total, la répartition par instrument du portefeuille, en valeur au bilan, est la suivante : 76 % d'obligations, 2 % d'OAT et 22 % de CD

L'intégralité des actifs du portefeuille « Fonds de garantie » est classée en « titres d'investissement », c'est-à-dire qu'ils sont destinés à être portés jusqu'à leur terme.

En 2011, en dehors des renouvellements de certificats de dépôts, les achats ont portés essentiellement, comme les années précédentes, sur des obligations émises par des sociétés foncières et des organismes internationaux, émetteurs bénéficiant tous de la meilleure notation des agences (**AAA**). La durée moyenne résiduelle de ces titres est de **7 ans**.

👉 La notation du portefeuille

Au total, la répartition par notation du portefeuille, en valeur au bilan, présentée ci-dessous confirme la qualité des signatures sur lesquelles sont investis les capitaux de la société :

- 59 % notées AAA
- 17 % notées AA2
- 2 % notées AA3
- 22 % notées A1

4.6 Commentaires sur les comptes

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part des commissions sur les risques garantis est passé de 3 520 milliers € à 4 051 milliers €. Cette progression provient :

- des commissions de garantie qui augmentent d'environ 14 % à 3 176 milliers € accompagnant une évolution des encours de risque utilisés au 31 décembre qui progressent de 471 millions € à 483 millions € au 31 décembre 2011,
- des produits financiers qui progressent de 20 % à 858 milliers €. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 145 milliers € en hausse par rapport à 2010 en raison d'une forte sensibilité aux taux courts qui ont progressé en 2011. Les actifs financiers sont composés exclusivement de certificats de dépôt renouvelés sur l'année et de trésorerie disponible.
 - de la rémunération de la société égale à 10 % des produits financiers adossés aux fonds de garantie (713 K€). La structure du portefeuille adossé aux fonds de garantie s'est renforcée au profit de certificats de dépôt classés en titres d'investissement. C'est donc un volume d'actifs financiers qui progresse de près de 8 % à 275 millions d'€.

Les frais généraux en forte progression s'élèvent à 2 150 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par OSEO SA pour le compte d'OSEO Régions, cette dernière ne disposant pas de moyens propres. La forte hausse non prévue au budget est la conséquence de la signature en mars 2011 d'une nouvelle convention organisant la facturation de prestations de gestion mieux adaptées au niveau d'activité de la société.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 1 901 milliers € contre 2 605 milliers € au 31 décembre 2010.

Enfin, après impôt le résultat est de 1 277 milliers € contre 1 731 milliers € en 2010.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et pré-contentieuses de l'année s'élèvent à 28,9 millions € contre 18,1 millions € en 2010. Les encours douteux compromis et les encours douteux (précontentieux) qui s'élèvent à 64,1 millions d'euros sont couverts à près de 85 %.

Le solde des fonds de garantie après enregistrement des dotations de l'année pour 27 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 278 millions €.

4.7 Informations légales

- **Conventions signées en 2011 au titre des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce**

Avenant n°1 à la Convention de prestations du 20 décembre 1999 modifiée par la Convention du 17 mars 2008 entre la SA OSEO et OSEO garantie régions

Autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011 et signé le 30 mars 2011, cet avenant a pour but de déterminer de nouvelles conditions de rémunération tenant compte de l'évolution d'OSEO Régions et du volume d'opérations gérées.

Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI) entre la SA OSEO et OSEO Régions

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le jour même, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations apportées par la SA OSEO à OSEO Régions dans le cadre de la mise en place des FRGI.

- **Les mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale au titre de l'exercice 2011**

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO EPIC et de la OSEO SA, Président Directeur Général d'OSEO Industrie, Administrateur de FSI Régions, Administrateur de l'IFRI

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

Directeur Général Délégué de CDC Entreprises

Dominique CAIGNART

*Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO
Membre du Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Développement de la Région Ile-de-France*

Joël DARNAUD

*Directeur Général Délégué de la SA OSEO
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme
Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de FSI Régions
Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement*

Jean-Marc DURAND

*Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO
Administrateur d'Avenir Entreprises Investissements SA et d'Avenir Tourisme*

Véronique VEDRINE

*Directeur du Réseau Sud d'OSEO
Membre du Conseil de Surveillance de la société ACTIA Group
Administrateur de Groupe la Dépêche du Midi
Président de l'I.F.A. Midi-Pyrénées*

Association des Régions de France, représentée par **Marie-Madeleine MIALOT**

Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire

Caisse des Dépôts, représentée par **Éric LECOMTE**

*Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial
Membre du Conseil de Surveillance d'Eco Delta Développement
Administrateur au Conseil d'Administration de SEML GEDIA*

Région Alsace, représentée par **François LOOS**

*Conseiller au Conseil Régional d'Alsace
Administrateur de SODIV, d'Alsace Amorce, d'Alsace Création, de la Caisse Crédit Mutuel Zinsel du Nord, d'AFII, de GSE, d'Euler HERMES et d'ATESYS
Président Directeur Général de l'ADEME*

Région Ile-de-France, représentée par **Jean-Paul PLANCHOU**

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies

Région Midi-Pyrénées, représentée par **Bernard RAYNAUD**

*Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de l'emploi, de l'innovation et du développement économique
Administrateur de Midi-Pyrénées Innovation (MPI)
Administrateur de Midi-Pyrénées Croissance (MPC)
Administrateur de Sud Ouest Capital Risque Innovation (SOCRI)
Administrateur de la Société de Réindustrialisation du Bassin de Decazeville (SORID)
Représentant titulaire de la Région à l'Incubateur Entreprises Innovantes
Représentant titulaire de la Région au Comité de Gestion de l'IRDI*

Région Pays de la Loire, représentée par **Christophe CLERGEAU**

*1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
Membre de la SAS IDEE, de la SPL Régionale des Pays de la Loire et de la Société d'Economie Mixte (SEM)*

SA OSEO, représenté par **Jean-Pierre ORCIL**

*Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO
Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de CRAS SAVOYE AUXI-ASSURANCE*

Censeurs

Région Lorraine, représentée par **Paola ZANETTI**

Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine

Région Rhône-Alpes, représenté par **Jean-Louis GAGNAIRE**

Vice-Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO et de la SA OSEO

Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

● Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein d'OSEO Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Néanmoins, au titre de leurs mandats exercés au sein de la SA OSEO, ils ont perçu les sommes suivantes :

(En euros)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
François Drouin	Président Directeur Général de la SA OSEO	343 975,44€	124 031,54€		468 006,98€
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué de la SA OSEO	172 874,40€	42 135,44€	5 621,86€	220 631,70€

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

5. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2012

➤ Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

➤ Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2011 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice net 2011	1 276 834,19
Report à nouveau	3 794,41
Montant à répartir	1 280 628,60
Réserve légale	63 841,71
Autres réserves	1 215 000,00
Le solde étant reporté à nouveau	1 786,89

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de 1 280 628,60 € en réserve légale de 63 841,71 €, 1 215 000,00 € en réserve libre et pour le solde, soit 1 786,89 € en report à nouveau.

➤ Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

➤ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'avenant n°1 à la Convention de prestations du 20 décembre 1999 modifiée par la Convention du 17 mars 2008 signé au cours de l'année 2011 entre la SA OSEO et OSEO garantie régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation signée au cours de l'année 2011 entre la SA OSEO et OSEO Régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

6. Résultats financiers des cinq derniers exercices

Résultats financiers des cinq dernières années au 31 décembre 2011

(Art. 133,136 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Produit brut d'exploitation (PNB depuis 2000)	1 975	2 572	2 726	3 520	4 051
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 298	1 931	2 001	2 605	1 901
Impôt sur les bénéfices	430	644	674	874	624
Résultat net	858	1 287	1 327	1 731	1 277
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,62	5,36	5,53	7,21	5,32
Résultat net	3,57	5,36	5,53	7,21	5,32
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Nombre de salariés équivalent temps plein au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	0	0	0	0	0

7. Comptes sociaux et Annexes

➤ Bilan au 31 décembre 2011 (en €)

ACTIF	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE, BANQUES CENTRALES , C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	1	9 102 266	745 154
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2	55 187 507	42 289 212
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1	276 544 384	263 258 569
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES			
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	12 933 058	16 662 469
COMPTES DE REGULARISATION	4	69 308	90 199
TOTAL DE L'ACTIF		353 840 523	323 049 603

➤ Bilan au 31 décembre 2011 (en €)

PASSIF	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	7 165 580	7 361 462
COMPTES DE REGULARISATION	6	1 218 337	1 174 780
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	54 445 471	32 593 906
DETTES SUBORDONNEES			
FONDS DE GARANTIE	7	278 046 246	270 231 401
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	12 964 889	11 688 054
CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
PRIMES D'EMISSION		612 417	612 417
RESERVES		6 271 844	4 540 290
ECARTS DE REEVALUATION			
REPORT A NOUVEAU (+/-)		3 794	4 288
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 276 834	1 731 059
TOTAL DU PASSIF		353 840 523	323 049 603

➤ Hors bilan au 31 décembre 2011

HORS-BILAN	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	609 081 179	606 673 327
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Comptes de résultats au 31 décembre 2011

	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
+ Intérêts et produits assimilés	11	4 057 297	3 524 161
- Intérêts et charges assimilées			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions produits		0	0
- Commissions charges			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 047	3 103
- Autres charges d'exploitation bancaire		8 208	7 568
PRODUIT NET BANCAIRE		4 051 136	3 519 696
- Charges générales d'exploitation	12	2 150 389	914 554
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 900 747	2 605 142
+/- Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 900 747	2 605 142
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 900 747	2 605 142
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices		623 913	874 083
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		1 276 834	1 731 059

Annexe comptable

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes d'OSEO Régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes d'OSEO.

● Règles de présentation et d'évaluation

👉 Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par OSEO Régions;
- l'activité fiscalisée d'OSEO Régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

👉 Principes comptables retenus pour l'évaluation du portefeuille

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément aux dispositions de l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire.

- **Mode de calcul des surcotes et décotes** : Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO Régions comptabilise l'étalement des surcotes et décotes sur les titres de placement et les titres d'investissement selon la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres.
- **Evaluation des titres de placement** : les titres de placement cotés sont évalués à la clôture de l'exercice au cours de fin décembre. Les titres non cotés sont évalués à partir de la quote-part de situation nette. Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO Régions a opté pour la comptabilisation et l'étalement des surcotes et décotes en utilisant la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres (CRB 90-01, art 6).

👉 Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- **Immobilisations incorporelles** : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.
Les coûts des développements informatiques entrepris dans le cadre de la refonte du système d'information ont fait l'objet d'une comptabilisation partielle en immobilisations, selon la norme CNC (document 66 - avril 1987). L'amortissement économique qui s'y rattache est constaté dès la mise en exploitation du système, sur une durée de 5 ans.
- **Immobilisations corporelles** :
OSEO Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

👉 Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit.

• Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité d'OSEO Régions est marquée par sa position de partenaire des banques, Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession d'OSEO Régions et en particulier celle communiquée par les banques.

- **Les encours douteux compromis** correspondent aux encours pour lesquels OSEO Régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.
- **Les encours douteux** correspondent aux encours pour lesquels OSEO Régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.
- **Les encours restructurés** ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat d'OSEO Régions.

• Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. OSEO Régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

Provisions sur encours d'OSEO Régions :

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie d'OSEO Régions. Le risque d'appel en garantie d'OSEO Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

OSEO Régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir des informations fournies par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. La provision s'élève au 31 décembre 2011 à 11,2 M€.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03**

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 01/01/2010, n'a pas d'incidence sur les comptes d'OSEO Régions compte tenu de la nature de son activité.

Principe de rattachement des produits et des charges

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir, un retraitement de fin d'année permet d'identifier les commissions perçues d'avance.

Engagements sociaux

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société OSEO Régions n'emploie pas de personnel.

Note 1a

(en euros)

VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES PAR CATEGORIE DE PORTEFEUILLE (CREANCES RATTACHEES INCLUSES, NETTES DE PROVISIONS)					
	Portefeuille de placement		Portefeuille d'investissement		
Différentes natures de titres	Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées			9 102 266,48		9 102 266
Obligations et autres titres à revenu fixe			210 446 871	66 097 513	276 544 384
Total	0	0	219 549 138	66 097 513	285 646 650

MONTANT DES INTERETS COURUS ATTACHES AUX POSTES DU BILAN				
Bilan	Effets publics	Obligations	Total	
Coupons courus	165 059	3 944 469	4 109 528	
Total	165 059	3 944 469	4 109 528	

ECHEANCIER DU PORTEFEUILLE			
Etat des échéances des obligations et autres titres à revenu fixe		Etat des échéances des effets publics et valeurs assimilées	
Échéances-Durée résiduelle	Montants	Échéances-Durée résiduelle	Montants
Inférieure à 3 mois	69 725 011	Inférieure à 3 mois	
Inférieure à 1 an	19 274 483	Inférieure à 1 an	
Inférieure à 5 ans	111 801 152	Inférieure à 5 ans	
Supérieure à 5 ans	71 799 269	Supérieure à 5 ans	8 937 207
Créances rattachées	3 944 469	Créances rattachées	165 059
Total	276 544 384	Total	9 102 266

MOUVEMENTS DES TITRES (Y COMPRIS CREANCES RATTACHEES, HORS PROVISIONS)							
Nature du portefeuille	01/01/2011	Acquisitions	Remboursements	Cessions	Variations des créances rattachées	Variations surcote / décote	31/12/2011
Effets publics	745 154	8 600 000	-713 461		132 661	337 912	9 102 266
Obligations	263 258 569	344 250 000	-330 498 916		-429 097	-36 173	276 544 384
Total	264 003 724	352 850 000	-331 212 377	0	-296 436	301 740	285 646 650

Note 1b

COMPOSITION DES PORTEFEUILLES (en euros)						
	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
FONDS PROPRES						
OAT		0,00%				
Certificats de dépôt		0,00%				
Total titres de placement	0	0,00	0	0	12 691	0
Certificats de dépôt	6 000 000	100,00%	6 000 000	0		
Total titres d'investissement	6 000 000	100,00%	6 000 000	0		
Total portefeuille fonds propres	6 000 000	100,00	6 000 000	0		
	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
FONDS DE GARANTIE						
OAT		0,00%				
Certificats de dépôts		0,00%		0		
Total titres de placement	0	0,00	0	0	0	0
Obligations Souverains	8 937 207	3,24%	9 257 339	320 132	320 132	
Certificats de dépôt	60 000 000	21,78%	60 000 000	0		
Obligations	206 599 915	74,98%	210 021 605	3 421 690	4 068 248	-646 558
Total titres d'investissement	275 537 122	100,00	279 278 944	3 741 822	4 388 380	-646 558
Total portefeuille fonds de garantie	275 537 122	100,00	279 278 944	3 741 822	4 388 380	-646 558

Note 2

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en euros)		
	2011	2010
A vue	55 187 507	42 289 212
Total	55 187 507	42 289 212

Le montant au bilan en créances sur les établissements de crédit est la somme des soldes bancaires de l'entité OSEO Régions.

Note 3

AUTRES ACTIFS (en euros)	2011	2010
Fonds en gestion pour compte de tiers	5 167 369	6 506 171
Etat - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	7 474 160	10 122 939
Fonds de garantie des dépôts	41 360	33 360
Divers	0	0
IS	250 169	0
TOTAL	12 933 058	16 662 469

Note 4

Comptes de régularisation « ACTIF » (en euros)	2011	2010
Commissions à recevoir :		
- sur fonds propres	20 597	29 059
- sur fonds de garantie	20 595	29 055
Produits à recevoir sur fonds gérés	28 116	32 085
TOTAL	69 308	90 199

Note 5

AUTRES PASSIFS (en euros)	2011	2010
Fonds en gestion pour compte de tiers	5 167 369	6 506 171
Etat - impôts et taxes		200 213
Créditeurs divers	1 998 212	655 078
TOTAL	7 165 580	7 361 462

Note 6

Comptes de régularisation « PASSIF » (en euros)	2011	2010
Charges d'exploitation à payer	327 067	357 401
Commissions perçues d'avance :		
- sur fonds propres	445 671	408 721
- sur fonds de garantie	445 599	408 658
TOTAL	1 218 337	1 174 780

👉 Note 7 – Evolution des fonds de garantie(en euros)

FONDS	Fonds de garantie au 01/01/2011	Dotations (1)	Produits financiers	Commissions	Charge contentieuse	Participation aux PV	SOLDE AU 31/12/11
MIDI PYRENEES	9 813 797		246 433	82 083	-988 908		9 153 404
REGION HAUT RHIN	726 283		24 436	2 676	-63 092		690 302
REGION PACA	3 786 199	1 734 807	88 319	66 867	-940 833	1 190	4 736 549
AUVERGNE	5 182 050	2 850 000	126 513	80 964	-567 325		7 672 203
PAYS DE LOIRE	10 314 243		200 669	163 385	-1 484 568		9 193 730
POITOU CHARENTE	3 956 160	1 540 000	110 341	47 378	-305 491		5 348 388
CHAMPAGNE ARDENNES	4 078 720		98 072	46 236	-338 847		3 884 180
SEINE ET MARNE	211 897		5 216	742	-3 724		214 132
GIRONDE FAC33	1 546 214		34 757	1 234	-666		1 581 538
PICARDIE	6 054 477		142 650	64 470	-178 889		6 082 707
REGION CENTRE	8 703 194		201 722	86 463	-1 107 891		7 883 488
LORRAINE	17 046 693	714 300	439 190	240 636	-2 477 356		15 963 463
CORSE	15 962 086		358 157	130 740	-76 956		16 374 027
ALSACE	2 699 358	952 380	68 551	50 756	-895 824		2 875 221
HAUTE NORMANDIE	5 131 976	1 335 000	121 886	66 340	-763 228		5 891 974
FRANCHE COMTE	6 108 195	1 145 000	175 868	92 959	-698 547		6 823 475
MOSELLE	930 285		24 735	3 769	-41 406		917 383
ILE DE FRANCE	48 257 323	9 050 000	1 274 468	893 946	-9 392 513		50 083 224
SARTHE	823 192		18 271	3 431	-102 129		742 766
AQUITAINE	6 234 007	476 000	145 668	76 164	-650 496		6 281 343
PARIS	4 399 032	666 000	109 016	55 612	-562 976		4 666 684
BASSE NORMANDIE	4 340 979		92 788	25 619	-91 654		4 367 732
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 866 169		136 689	47 989	-825 195		5 225 652
REGION BAS RHIN	1 112 794		37 796	7 033	47 873		1 205 495
REGION BRETAGNE	14 631 388	2 800 000	374 836	186 321	-1 608 433		16 384 111
BOURGOGNE	4 021 013	952 300	96 985	55 311	-246 129		4 879 480
NORD PAS-DE-CALAIS	14 251 224	0	319 209	227 536	-1 810 410		12 987 558
RHÔNE ALPES	17 581 657	1 904 762	348 283	252 683	-1 644 385		18 442 999
LIMOUSIN	4 951 083		109 393	64 577	-624 194		4 500 859
ASSURANCE DES FDS REG	35 372 556	1 081 758	751 210				37 205 524
FIP FRANCHE COMTE	341 279		7 243	1 660			350 183
RHÔNE ALPES FRERA	5 795 878		86 505	49 818	-495 730		5 436 471
	270 231 401	27 202 307	6 375 876	3 175 394	-28 939 922	1 190	278 046 246

(1) Le montant des dotations 2011 (27 202 k€) ne correspond pas aux dotations effectivement reçues en 2011, minorées des dotations à recevoir de 2010, majorées des dotations.

A recevoir sur les conventions signées en 2011. Soit (29 847 – 6 661 + 4 016 = 27 202)

📌 Note 8 – Provisions pour risques et charges

(en euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde au 31/12/2011
Provision pour risques	32 593 906	39 162 242	7 082 129	10 228 548	54 445 471

📌 Note 9 – Capitaux propres

(en euros)	31 décembre 2010	Affectation du résultat 2010	Augmentations de capital	Autres	31 décembre 2011
Capital social ⁽¹⁾	4 800 000				4 800 000
Réserve légale	240 291	86 553			326 844
Autres réserves	4 300 000	1 645 000			5 945 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report à nouveau	4 288	-494			3 794
TOTAL	9 956 996	1 731 059	0	0	11 688 055

(1) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 €.

(en euros)	31 décembre 2011
Résultat de l'exercice	1 276 834
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	12 964 889

La répartition du capital est la suivante :

	31 décembre 2011
OSEO SA	52,49%
CDC	46,49%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%

➤ Note 10 – Engagements hors bilan des fonds de garantie

(situation au 31 décembre 2011)

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par OSEO Régions au 31 décembre 2011. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 61 millions d'euros.

(en euros)

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS DOUTEUX (PRE-CONTENTIEUX) ¹	TOTAL
MIDI PYRENEES	15 986 956	1 934 653	1 083 604	19 005 213
REGION HAUT RHIN	334 446	466 495	0	800 941
REGION PACA	9 934 245	756 080	392 402	11 082 727
AUVERGNE	14 019 629	1 213 366	282 911	15 515 906
PAYS DE LOIRE	29 137 656	895 691	1 702 163	31 735 510
POITOU CHARENTE	8 509 424	558 655	177 027	9 245 106
CHAMPAGNE ARDENNES	9 840 885	752 965	145 775	10 739 626
SEINE ET MARNE	75 318	38 138	0	113 456
GIRONDE FAC33	156 819	80 387	0	237 206
PICARDIE	12 097 139	707 159	48 125	12 852 423
REGION CENTRE	14 907 059	1 554 466	387 868	16 849 393
LORRAINE	36 337 493	5 098 930	1 067 975	42 504 398
CORSE	28 956 039	996 522	0	29 952 560
ALSACE	8 578 180	1 155 628	532 675	10 266 483
HAUTE NORMANDIE	10 943 550	832 537	150 280	11 926 367
FRANCHE COMTE	15 287 714	2 773 729	30 643	18 092 086
MOSELLE	437 535	256 891	23 220	717 646
ILE DE FRANCE	157 053 947	12 759 155	4 838 975	174 652 077
SARTHE	412 115	70 549	67 105	549 770
AQUITAINE	12 701 046	1 013 285	144 474	13 858 804
PARIS	8 348 902	1 263 516	72 116	9 684 534
BASSE NORMANDIE	5 650 935	122 301	0	5 773 236
LANGUEDOC ROUSSILLON	8 359 856	1 354 842	359 116	10 073 813
REGION BAS RHIN	882 295	580 874	0	1 463 169
REGION BRETAGNE	30 789 005	3 624 157	678 101	35 091 263
BOURGOGNE	9 009 771	909 082	14 825	9 933 679
NORD PAS-DE-CALAIS	34 914 270	2 331 173	1 141 045	38 386 489
RHÔNE ALPES	41 537 102	2 935 484	793 833	45 266 419
LIMOUSIN	10 535 428	1 374 409	498 891	12 408 728
FIP FRANCHE COMTE	553 442	0	0	553 442
REGION RHONE ALPES	375 150			375 150
FIP POITOU CHARENTE	561 346			561 346
RHÔNE ALPES FRERA	7 652 052	496 829	663 334	8 812 215
	544 876 746	48 907 947	15 296 486	609 081 179

(1) OSEO Régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir de déclarations fournies par la banque partenaire sur la survenance d'une échéance impayée.

👉 Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie

(en euros)	TOTAL	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	544 876 746	544 876 746				
Engagement de garantie douteux compromis	48 907 947	48 907 947				

👉 Ventilation des engagements hors bilan par secteurs d'activité

(en euros)	TOTAL	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	544 876 746	114 370 038	70 748 303	9 131 378	25 166 350	325 460 677
Engagement de garantie douteux compromis	48 907 947	12 079 222	8 989 967	791 984	4 634 049	22 412 725

👉 Note 11 – Intérêts et produits assimilés

(en euros)	2011	2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	799 088	660 978
Sur opérations avec la clientèle	3 175 965	2 783 457
Sur opérations sur titres	82 244	79 726
TOTAL	4 057 297	3 524 161

👉 Note 12 – Charges générales d'exploitation

(en euros)	2011	2010
Convention de prestations de services avec OSEO garantie ⁽¹⁾	2 110 094	875 458
Autres frais administratifs	40 295	39 097
TOTAL	2 150 389	914 554

(1) Selon la convention réglementée art.225.38 qui a été signée le 20 décembre 1999 avec la société mère OSEO garantie au titre de la gestion des fonds de garantie

👉 Note 13 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein d'OSEO Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

8. Rapport des Commissaires aux Comptes

8.1 Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

OSEO REGIONS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO Régions, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Dépréciation du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, qui sont exposées dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 30 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN

8.2 Rapport sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2011

OSEO REGIONS

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2011*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant n°1 à la convention de prestations du 20 décembre 1999 modifiée par la convention signée le 17 mars 2008 entre la SA OSEO et OSEO régions

Personnes concernées : François Drouin en tant que Président Directeur Général d'OSEO S.A. et d'OSEO Régions, Augustin de Romanet et Thomas Espiard en tant qu'administrateurs d'OSEO S.A. et d'OSEO Régions.

Votre Conseil d'Administration du 29 mars 2011 a autorisé la signature de cet avenant à la convention de prestations qui précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 euros hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique d'OSEO Régions.
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par OSEO Régions.
- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

Cet avenant a été signé le 30 mars 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an à compter de sa signature et prorogé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. La facturation de ces prestations intervient avant la fin du premier trimestre de l'année concernée.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 2 110 093,64 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Convention de prestation de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre la SA OSEO et OSEO Régions

Personnes concernées : François Drouin en tant que Président Directeur Général d'OSEO S.A. et d'OSEO Régions, Augustin de Romanet et Thomas Espiard en tant qu'administrateurs d'OSEO S.A. et d'OSEO Régions.

Votre Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre OSEO S.A. et OSEO Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à OSEO Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de gestion et du coût de financement à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

Cette convention a été signée le 16 décembre 2011 pour une durée d'un an à compter de sa signature et prorogée par tacite reconduction pour les périodes successives d'un an.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

OSEO REGIONS

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2011*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations intragroupe entre OSEO EPIC, OSEO SA (ex OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie, OSEO bretagne), OSEO régions, Auxifinances, SCI d'OSEO

Cette convention, signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Convention relative au fonds FEDER conclue entre OSEO SA (ex OSEO garantie) et OSEO Régions

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004, a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre OSEO SA et OSEO régions.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Fait à Courbevoie, le 30 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



Virginie CHAUVIN

RAPPORT ANNUEL

OSEO Régions

S.A. à Conseil d'Administration
Au capital de 4 800 000 euros
319 997 466 RCS Créteil

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

www.oseo.fr